



**Liste des documents à présenter pour
une exonération des taxes**

Date de création	01.07.2020
Date de modification	
Rédacteur	COCHARD Jessica Chargée des exonérations des taxes
Approbateur	CHAMPENOIS Jasmine Directrice de Division de la DIFE

Préambule

Les documents à apporter varient selon votre situation personnelle et financière. Il est donc nécessaire de savoir si vous êtes dépendant-e ou indépendant-e financièrement.

Pour pouvoir être considéré-e comme économiquement indépendant-e, il faut pouvoir cumuler les 2 conditions suivantes :

1. Avoir quitté le domicile familial (ou celui du garant) depuis au moins 12 mois au 30 septembre de l'année de la demande
2. Avoir eu un revenu brut de plus de CHF 15'000.- pour l'année fiscale précédente

Les étudiant-es marié-es, divorcé-es, séparé-es de corps ou veufs-ves sont également considéré-es comme indépendant-es financièrement.

Si vous ne remplissez pas les deux conditions précitées, vous êtes alors considéré-e comme dépendant-e financièrement.



DOCUMENTS A APPORTER EN CAS DE DEPENDANCE FINANCIERE

JE SUIS DÉPENDANT-E FINANCIÈREMENT DE MES PARENTS OU D'UN-E GARANT-E

- **Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente de l'étudiant-e ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- **Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente des parents, du-de la garant-e ou du-de la représentant-e légal-e et de son-sa conjoint-e
- Attestations des autres revenus de l'année précédente qui n'apparaissent pas dans l'attestation fiscale de l'étudiant-e (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.).
- Attestations des autres revenus de l'année précédente qui n'apparaissent pas dans l'attestation fiscale des parents, du-de la garant-e ou du-de la représentant-e légal-e et de son-sa conjoint-e (mêmes exemples que ci-dessus)
- Document attestant l'identité du-de la détenteur-trice de l'autorité parentale (jugement de divorce ou de séparation)
- Si le-la détenteur-trice de l'autorité parentale est remarié-e, document attestant du nouveau mariage (acte de mariage, avis de taxation fiscale de l'année précédente commun aux deux)
- Si l'étudiant-e est orphelin-e, acte de décès du ou des parents concernés ou rente d'orphelin-e/de veuf-ve
- Si l'étudiant-e a mentionné un-e garant-e, attestation de garantie de prise en charge

DOCUMENTS A APPORTER EN CAS D'INDEPENDANCE FINANCIERE

JE VIS SEUL-E

(Revenus annuels bruts min. CHF 15'000.- et max. CHF 35'271.-)

- **Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- **Autres** documents justifiant du revenu de l'année précédente (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.).
- **Bail à loyer** justifiant de plus de 12 mois de domicile séparé des parents ou du-de la représentant-e légal-e
- **Preuve de paiement du dernier loyer**



JE VIS SEUL-E AVEC ENFANT(S)

(Revenus annuels bruts min. et max. dépendent du nombre d'enfants, cf. *Directive d'exonération des taxes d'encadrement*)

- **Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- **Autres** documents justifiant du **revenu de l'année précédente** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.).
- **Bail à loyer** justifiant de plus de 12 mois de domicile séparé des parents ou du-de la représentant-e légal-e
- **Preuve de paiement du dernier loyer**
- **Preuve de l'existence des enfants** (extrait d'acte de naissance, décision d'octroi d'allocations familiales, avis de taxation fiscale, jugement de divorce avec mention de la garde, etc.)

JE SUIS VEUF-VE, DIVORCÉ-E OU SÉPARÉ-E DE CORPS

(Revenus annuels bruts min. CHF 15'000.- et max. CHF 35'271.-)

- **Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- **Autres** documents justifiant du **revenu de l'année précédente** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- **Bail à loyer**
- **Preuve de paiement du dernier loyer**
- **Jugement de divorce** ou **jugement de séparation** ou **rente de veuf-ve**



JE SUIS MARIÉ-E OU EN PARTENARIAT SANS ENFANT(S)

(Revenus annuels bruts min. CHF 22'500.- et max. CHF 60'536.-)

- Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- Autres** documents justifiant du **revenu de l'année précédente** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Autres** documents justifiants du **revenu du-de la conjoint-e de l'année précédente**
- Bail à loyer**
- Preuve de paiement du dernier loyer**
- Acte de mariage ou de partenariat**

JE SUIS MARIÉ-E OU EN PARTENARIAT AVEC ENFANT(S)

(Revenus annuels bruts min. et max. dépendent du nombre d'enfants, cf. *Directive d'exonération des taxes d'encadrement*)

- Avis de taxation fiscale** (impôts cantonaux et communaux) de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale)
- Autres** documents justifiant du **revenu de l'année précédente** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin-e/de veuf-ve, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Autres** documents justifiants du **revenu du-de la conjoint-e de l'année précédente**
- Bail à loyer**
- Preuve de paiement du dernier loyer**
- Acte de mariage ou de partenariat**
- Preuve de l'existence des enfants** (extrait d'acte de naissance, décision d'octroi d'allocations familiales, avis de taxation fiscale, jugement de divorce avec mention de la garde, etc.)